

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical
du 7 mars 2022 à 10 heures 15

PRESENTS:

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte
Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte, représentant DLVA
Sandra FAURE, membre du syndicat mixte, représentante DLVA
Claude FIAERT, 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A
Pierre CATILLON, membre du syndicat mixte, représentant du Département
Martine THIEBLEMONT, membre du syndicat mixte, représentante Provence Alpes aggro
Isabelle MORINEAUD, membre du syndicat mixte, représentante du Département
Eric DOUCET, Directeur général
Christine JOLY, Directrice administrative
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Jean-Mikaël GASPARD, Payeur départemental
Roland RUZAFKA, Directeur adjoint des établissements et services culturels du Conseil départemental
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint de DLVA

Ordre du jour

Questions soumises au vote :

Rapport R-2022-02	Compte administratif 2021 - Comptabilité analytique 2021
Rapport R-2022-03	Compte de gestion 2021 de la Paierie départementale
Rapport R-2022-04	Reprise du résultat de l'exercice 2021 au BP 2022
Rapport R-2022-05	Approbation du budget primitif 2022 et du règlement budgétaire et financier
Rapport R-2022-06	Convention relative aux contributions financières 2022
Rapport R-2022-07	Modification de la programmation artistique - Concerts du marché de Digne les Bains
Rapport R-2022-08	Adaptation des tarifs d'inscription

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 10 heures 15.

Rapport R-2022-02 Compte administratif 2021 - Comptabilité analytique 2021

Robert Laurenti, 1^{er} vice-président, présente les éléments du compte administratif 2021.

Eric DOUCET apporte des explications sur les coûts moyens élèves présentés dans la comptabilité analytique.

La Présidente fait remarquer que la comptabilité permet de mettre en lumière les points forts de l'enseignement et par exemple la prééminence de la musique.

Le compte administratif est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-03 Compte de gestion 2021 de la Paierie départementale

Le compte de gestion de la paierie départementale est en tout point identique au compte administratif.

La Présidente soumet le compte de gestion au vote.

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-04 Reprise du résultat de l'exercice 2021 au BP 2022

Pour 2021 la section de fonctionnement enregistre un résultat de clôture de **204 065,15 €** et la section d'investissement un résultat de clôture de **72 867,62 €**.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de 276 932,77 € de la manière suivante :

- **204 065,15 €** en section de fonctionnement
- **72 867,62 €** en section d'investissement

La Présidente soumet la reprise du résultat de clôture au BP 2022 tel qu'indiqué ci-dessus .

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-05 Approbation du budget primitif 2022 et du règlement budgétaire et financier

Les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au budget primitif 2022 en section de fonctionnement sont proposés tel qu'indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	Durance Luberon Verdon agglomération	Provence-Alpes agglomération	Conseil départemental
Montant participation	74	690 223 €	519 777 €	590 000 €

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 419 487,34 € pour la section de fonctionnement
- 116 900,05 € pour la section d'investissement

Le règlement budgétaire et financier 2022 est également présenté.

La Présidente soumet au vote le BP 2022 et le règlement.

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-06 Convention relative aux contributions financières 2022

La Présidente présente la convention déterminant le montant des contributions des trois financeurs - Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence tels que votés au Budget primitif 2022.

La Présidente soumet au vote la convention.

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-07 Modification de la programmation artistique - Concerts du marché de Digne les Bains

La Présidente indique qu'une série de concerts des professeurs étaient prévus sur les territoires des villes de Manosque (concerts de l'auditorium) et de Digne les Bains (concerts du marché). Pour le territoire dignois, la Ville avait décidé une participation financière de 4 200 € pour la mise en place des concerts. La Ville de Manosque considère que par le biais de DLVA elle est le plus important financeur de l'établissement et à ce titre ne souhaite pas participer financièrement aux concerts organisés sur son territoire. Il est proposé par souci d'équité d'annuler la participation de 4 200 € de la Commune de Digne les Bains et de procéder au remboursement du déjà-perçu pour le concert de cet automne.

Claude FIAERT fait observer que ces demandes de contributions peuvent s'entendre car les financeurs du conservatoire ne sont pas les villes mais les agglomérations. On peut imaginer que ces concerts se déplacent dans d'autres communes.

Eric DOUCET rappelle que la programmation artistique est avant tout pédagogique c'est-à-dire que l'enveloppe de 1.7 % du budget de fonctionnement consacrée à cette programmation permet la mise en œuvre de stages et de spectacles pour les élèves. Il se trouve que l'on sort de deux années de pandémie et qu'on a ressenti le besoin de retrouver le public au travers de concerts organisés en partenariat avec la ville de Digne en espérant attirer des élèves. La poursuite des concerts sur les deux communes sur l'enveloppe financière de la programmation se ferait donc au détriment des élèves. L'enveloppe de la programmation est de l'ordre de 45 000 € et les concerts du marché sont de l'ordre de 10 000 € et représentent donc une partie importante du budget programmation.

La Présidente indique que pour 2021, ces concerts ont pu être pris en charge compte tenu d'une diminution de la programmation en raison de la crise sanitaire. Il faudra donc mener une réflexion l'an prochain quant aux coûts de ces concerts. Elle indique partager le point de vue de Claude FIAERT sur le fait que ce sont les agglos qui financent et que ces concerts doivent pouvoir rayonner sur les communes des agglos.

La Présidente soumet au vote la modification de la programmation artistique.

Adopté à l'unanimité.

Rapport R-2022-08 – Adaptation des tarifs d'inscription

La Présidente donne la parole à Eric DOUCET pour présenter les propositions de modifications aux droits d'inscriptions à savoir :

- Compte-tenu de la perturbation de l'enseignement en raison de la pandémie, report de l'augmentation des droits d'inscription de 6 % prévue pour la rentrée 2022 à 2023.
- mise en œuvre du quotient familial sur les tarifs forfaitaires appliqués pour les cours collectifs,
- pour les élèves inscrits en classes à horaire aménagé musicales, application du tarif cursus avec un abattement de 40 % pour toute inscription en discipline supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

La Présidente clôture la réunion à 11 heures 30.

La Présidente du syndicat mixte,
Laurie SARDELLA.



